

UN « SERVICE MINIMUM » POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTÉ

Suite aux annonces du Ministre de l'Éducation, la Ville de Bois d'Arcy organise un accueil dédié aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire et dont les deux parents sont réquisitionnés pour la gestion de la crise sanitaire en cours.

Dès lundi 16 mars 2020, la Ville de Bois d'Arcy met en place un service spécifique à la garde des enfants des professionnels de santé réquisitionnés. Pour compléter le dispositif d'accueil mis en place par l'Éducation nationale, la Ville de Bois d'Arcy accueillera ainsi les enfants de 7h à 19h et proposera un service de restauration pour le midi. Des animateurs municipaux seront chargés d'organiser cet accueil par groupe de 8 à 10 enfants par école.

LISTE DES CATÉGORIES DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

La ville de Bois d'Arcy vous transmettra des informations complémentaires à la mise en place de service d'accueil, le samedi 14 mars 2020.

Pour vous inscrire et pour toute question ? Nous mettons à disposition un numéro vert.

0 800 00 12 61 : LA VILLE VOUS RÉPOND 7J/7 ET 24H/24